

Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Conseil du 12/11/2013



Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 12 novembre 2013

Ce lundi 12 novembre 2013, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Stationnement
- Wallonie Cyclable : formations 2013
- Vélocité : le succès se confirme
- Devenez guide nature, potager ou compostage et partagez votre savoir dans votre quartier

Stationnement

Un plan global de stationnement est en cours d'élaboration, plan qui tiendra compte de toutes les modifications suite à l'installation du tram, de la création de 2 parkings d'ouvrage, des parkings-relais et des modifications de circulation.

Dans l'intervalle, le Collège propose au Conseil de revoir la zone payante actuelle en adoptant ses prix aux autres grandes villes de taille comparable et en voulant favoriser au maximum la rotation des véhicules dans les zones horodateurs.

► 1. Cartes riverains

Liège : 3 cartes gratuites (2 à Anvers). Dans toutes les autres villes, elles sont payantes soit dès la première, soit dès la deuxième ;

► 2. Horodateurs

- Première 1/2 heure : 20 centimes ► moins cher que dans les autres villes, (Namur : 25 centimes)
- Première heure : 1,5 € ► moins cher que dans les grandes villes comparables
- Les zones payantes des grandes villes sont beaucoup plus grandes que celles de Liège

► 3. Forfait 40 €

Peut-être évité en payant ; davantage dissuasif pour favoriser la rotation des véhicules

► 4. Abonnements

- 1 an : 600 €
- 1 semestre : 350 €

Se situe dans les prix les plus élevés, mais contrairement aux autres villes, pas de limitation de temps (7jours/7), pas de limitation de zones (hypercentre compris).

L'objectif est ici aussi de favoriser la rotation des véhicules.



Wallonie Cyclable : formations 2013

Parallèlement au développement des infrastructures cyclables, l'apprentissage de la conduite à vélo, tant chez les jeunes que les adultes, est une action prioritaire du Plan Communal Cyclable afin d'apprendre les bons gestes et comportements pour circuler en sécurité.

En tant que Ville pilote Wallonie Cyclable et conformément à son programme de travail validé par le Collège le 21 juin 2013, le Collège propose au Conseil d'adopter la convention entre la Ville de Liège et l'asbl Pro Vélo pour la mise en place des actions du volet formation 2013 de son Plan Communal Cyclable.

60 000 € sont ainsi dédiés à cette action qui comprend 154 journées de formation complètes réparties entre :

- la réalisation du brevet du cycliste dans 18 classes de 5ème primaire de l'entité liégeoise ;
- la réalisation de formation pour un public adulte via les associations à finalité sociale ou qui travaillent avec un public adulte liégeois en réinsertion.

Bilan de cette année 2013 :

Brevet : 300 enfants de 5ème primaire ont appris à rouler de façon autonome dans la circulation sur un parcours aux alentours de leur école.


L'apprentissage se clôture par le brevet du cycliste au cours duquel chaque enfant effectue le parcours individuellement, sous l'œil des examinateurs qui vérifient l'intégration des principes appris.

A partir de 2014, chaque enfant qui passera son brevet recevra un casque et une chasuble pour ses déplacements ultérieurs à vélo. 375 casques et chasubles ont été commandés à cet effet.

Formation pour adultes : 6 associations liégeoises ont manifesté leur intérêt. Allant d'une maison médicale à un collectif contre les Violences ou une organisation pour le droit des femmes, ces associations ont permis à leurs membres de maîtriser la conduite à vélo et de se doter d'un nouvel outil de mobilité émancipateur.

En témoigne cette participante: « on a tous appris quelque chose lors de cette sortie à vélo même ceux qui sont coutumiers du vélo en ville. On a particulièrement retenu qu'il fallait prendre sa place dans la circulation et bien marquer ses intentions pour les autres usagers de la route. »

Les associations intéressées peuvent encore se manifester.

Plus d'informations 



Formation des élèves à l'athénée Léonie de Waha.

Photo : Yves Gabriel



Vélocité : le succès se confirme

Vélocité est un service de location moyenne - longue durée situé au point vélo de la Gare des Guillemins et géré par l'asbl ProVélo. Conformément à la Convention conclue avec l'asbl ProVélo, le Collège propose au Conseil d'octroyer pour l'année 2013, une subvention de 27 000 € à l'asbl pour la gestion de ce service de location de vélo.

Ce service rencontre un franc succès et fonctionne à flux tendu, raison pour laquelle la flotte de vélos sera étendue à 400 vélos dès le printemps 2014.



Devenez guide nature, potager ou compostage et partagez votre savoir dans votre quartier

Soucieux de promouvoir la qualité de vie dans les quartiers et le partage d'expérience, le Collège offre aux Liégeoises et aux Liégeois, amoureux de la nature et passionnés de jardinage, la possibilité de suivre des formations de guides relais.

C'est dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) que la Ville de Liège offre aux Liégeois(es) intéressé(e)s et motivé(e)s des cycles de formations alliant théorie et pratique (+/- 20h de cours).

Ces personnes ressources ainsi formées s'engagent à transmettre et partager savoir et expérience en tant que bénévoles dans leur quartier.

Trois formations sont organisées. Elles commenceront fin de l'année 2013 pour se poursuivre au printemps 2014 :

- Guides « espace nature admise » : bases théoriques de la mise en place d'un jardin ou d'un coin naturel, mise en œuvre de petits aménagements (nichoirs, abris, plantations, mare,...).
- Guides « potager hors sol » : principes de culture de potager en carré et d'agriculture biologique, création d'un potager hors sol en carré.
- Guides « compostage » : principes de compostage à domicile et lombricompostage, mise en place d'un compost performant et sans nuisances.

Pour pouvoir participer à ces formations, il est indispensable de :

- Résider sur le territoire liégeois (codes postaux : 4000, 4020, 4030, 4031, 4032).
- Disposer d'un jardin ou d'une cour.
- S'engager à suivre l'entièreté de la formation (80% de présence minimum).
- Organiser une séance d'information, dans les 2 ans suivant la formation, en montrant pratiquement les aménagements réalisés.

Dépêchez-vous, les places sont limitées !

Pour en savoir plus sur ces formations et/ou pour vous inscrire, veuillez contacter le Service Environnement : ☎ 04/221.93.66 ou ✉ liege.environnement@liege.be

